

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

SOCIÉTÉ TRANSFERT DE SIÈGE

ET ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

19/06/2018

Constituez en ligne votre dossier ET nous l'envoyer par courrier:

<http://www.cfenet.cci.fr/>

OU

Télécharger l'imprimé en recherchant "M2 modernisation gouv"

**IMPRIME A REMPLIR
EN LIGNE**

NBRE DOCUMENTS A FOURNIR - merci d'apporter les photocopies nécessaires

Pour tout dossier si non déposé à la création, déclaration des bénéficiaires effectifs :

<https://www.infogreffe.fr/rbe>

POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 Exemple de statuts mis à jour et certifié conforme par le dirigeant en ORIGINAL.
- 1 Si l'ancien siège est situé en dehors de la Vienne :
Liste des états des sièges antérieurs signée en original par le dirigeant.
- 1 Procès-verbal d'assemblée décidant le transfert certifié conforme par le dirigeant en ORIGINAL ou 1 exemplaire de la décision de la gérance si les statuts le permettent.
- 1 Copie de l'extrait K Bis à fournir à titre indicatif, il doit comporter les dernières modifications enregistrées par le RCS.
- 1 Journal d'annonces légales OU attestation de parution avec le nom du journal, ET la date de parution ET le texte de l'annonce.
Si l'ancien siège est situé en dehors de la Vienne, 1 parution dans chaque département.
- 1 Copie de la pièce d'activité réglementée : <https://www.afecreation.fr/pid316/activites-reglementees.html>
- 1 Pouvoir signé en original si ce n'est pas le représentant légal de l'entreprise qui accomplit les formalités. A l'exception des notaires.

POUR LE SIÈGE

- CREATION**
- 1 Copie du bail .
 - OU**
 - 1 Justificatif de domicile récent (eau, gaz, téléphonie, loyer, copie du bail récent, taxe foncière ligne "propriétés bâties" à l'adresse exacte du siège).
En cas d'hébergement par une tierce personne :
 - 1 Autorisation du propriétaire.
 - OU**
 - 1 Copie du contrat de domiciliation.

POUR LE FONDS

- ACHAT**
- 1 Copie de l'acte d'achat enregistré au centre des impôts du lieu de situation du fonds de commerce.
 - 1 Copie du journal d'annonces légales publiant la vente OU l'attestation de parution avec le texte ET la date de parution ET le nom du journal.

- LOCATION-GERANCE**
- 1 Copie du contrat de location-gérance.
 - 1 Copie du journal d'annonces légales publiant la location gérance OU l'attestation de parution avec le texte ET la date de parution ET le nom du journal.

LE CAS ECHEANT

- 1 Copie du titre de séjour en cours de validité et à jour de l'adresse personnelle.

19/02/2018

PAIEMENT
**SI L'ANCIEN SIEGE EST
SITUÉ EN DEHORS DE
LA VIENNE**

Chèque à l'ordre du greffe du tribunal de commerce :	
Sans maintien d'activité dans l'ancien établissement création 242,16 € (1) achat / location gérance 242,16 €	Avec maintien d'activité Création 277,37 € Achat / location-gérance 277,37 €
Ou si le représentant légal est à la fois associé / actionnaire unique Dans le cas d'une création uniquement 99,16 €.	Idem que ci-contre 134,37 €
<i>Si la société a des établissements secondaires dans d'autres départements, ajouter par greffe secondaire :</i> 46,48 €	

PAIEMENT
**SI L'ANCIEN SIEGE EST
SITUÉ DANS LA VIENNE**

Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :		
création 195,38 €	location-gérance 195,38 €	Achat/Apport 225,21 €
En tarif création uniquement et si le représentant légal est à la fois associé unique 79,38 €		
<i>Si la société a des établissements secondaires dans d'autres départements, ajouter par greffe secondaire :</i> 46,48 €		

- SI LE SIEGE EST AU DOMICILE DU DIRIGEANT, IL CONVIENT DE DECLARER SIMULTANEMENT SUR L'IMPRIME M2 LA MODIFICATION DE SON ADRESSE PERSONNELLE.

- EN CAS DE VENTE AMBULANTE / ACTIVITES IMMOBILIERES, LA CARTE EST A MODIFIER

INFORMATIONS

Service formalités ouvert de 9 à 12h et de 14 à 16h Réception sur rendez-vous uniquement avec prestation d'accompagnement à la formalité de 72 € TTC

Stéphane PITERS

Tél. 05 49 60 98 69

Christine MARECHAUX

Tél. 05 49 60 98 26

cfecclv@poitiers.cci.fr

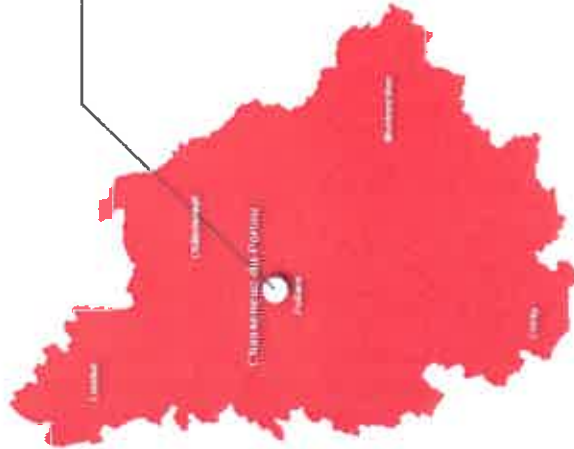
- Eve CASSIER

Tél. 05 49 60 98 21

Notre site internet :
www.poitiers.cci.fr

Une question, un conseil ?

A tout moment, vous pouvez contacter votre CFE par mail ou par téléphone



CFE de la CCI Vienne

Chambre de Commerce et d'Industrie
Téléport 1 - 7 avenue du Tour de France
CS 50146 - Chasseneuil
86981 Futuroscope cedex
Tél. 05 49 60 98 69 / 05 49 60 98 21

Conseil et dépôt des dossiers

Stéphane Pitters
Responsable du CFE
spiters@poitiers.cci.fr
Eve Cesnier
Assistante en formalités
ecasnier@poitiers.cci.fr

Horaires d'ouverture des CFE
uniquement sur rendez-vous
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h

CFE unique pour la Vienne
à Chasseneuil du Poitou

Photo : courtoisie - janvier 2010



Pour vos formalités sur Internet
www.cfenet.cci.fr



Siège CCI Vienne
Téléport 1 - 7 avenue du Tour de France
CS 50146 - Chasseneuil - 86981 Futuroscope cedex
Tél : +33 (0)5 49 60 98 00
Fax : +33 (0)5 49 41 65 72
info@poitiers.cci.fr - www.poitiers.cci.fr



Votre Centre de Formalités des Entreprises



CFE avec votre CCI

Vos formalités d'entreprise

avec le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de votre CCI



Vous réalisez seul votre dossier

Prestation du CFE sans assistance

Frais pris en charge par la CCI

Vous optez pour l'assistance d'un conseiller formalités de votre CCI

Un accompagnement individualisé et privilégié

60 € HT
72 € TTC

Au CFE de la CCI, vous réalisez, en un même lieu, vos formalités juridiques, administratives, fiscales et sociales liées à la création, aux transformations successives et à la cessation de votre entreprise ou d'un de vos établissements.

Dans le cadre d'une directive européenne, les CFE des CCI sont « Guichet Unique ». A ce titre, ils peuvent vous renseigner sur les activités réglementées.

Un rendez-vous confidentiel en face à face et de qualité

1. Nous faisons un diagnostic précis de votre situation.
2. Nous prenons en charge votre déclaration.
3. Nous analysons votre formalité et effectuons un contrôle de cohérence et de conformité des pièces justificatives déposées et des informations déclarées.
4. Nous traitons votre dossier et nous vous informons par téléphone, par mail ou par courrier de tout élément manquant.
5. Nous vous remettons un récépissé de dépôt complet portant, le cas échéant, votre n° SIREN.
6. Nous transmettons votre dossier complet aux organismes concernés.
7. Le conseiller formalités reste votre interlocuteur privilégié à tout moment du traitement de la formalité et assure un suivi en cas de difficulté.

Le prix de cette prestation ne comprend pas les éventuels frais dus au Greffe



Le prix de cette prestation ne comprend pas les éventuels frais dus au Greffe

Le CFE traitait parfois des Pôles Formalités de la CCI. Ce pôle gère aussi les formalités liées à l'apprentissage (concrets et collés de la loi), au commerce international et à la forêt Agricole. Pour ces prestations, contactez-nous les coordonnées de nos conseillers.

Le CFE vous aide à accomplir vos formalités mais ne peut en aucun cas garantir la recevabilité finale du dossier. Cette recevabilité ne peut être octroyée que par les organismes destinataires.

Vous pouvez aussi réaliser vos formalités sur www.ofenet.cci.fr, site internet des CFE des Chambres de Commerce et d'Industrie.

JOURNAUX HABILITES A PUBLIER
LES ANNONCES LEGALES
DANS LA VIENNE
2017

QUOTIDIENS

LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU CENTRE OUEST	232 avenue de GRAMMONT 37046 TOURS CEDEX 1 02 47 31 70 80	http://www.nrc-lesales.com/
		annonces-legales@nrc-communication.fr
CENTRE PRESSE	1381 rue du MOULIN A VENT BP 10113 85050 POITIERS 05 49 55 55 70	http://www.centre-presse.fr/
		annonces-legales@nrc-communication.fr

HEBDOMADAIRES

LA NOUVELLE REPUBLIQUE EDITION DU DIMANCHE	232 avenue de GRAMMONT 37046 TOURS CEDEX 1 02 47 31 70 80	http://www.nrc-lesales.com/
		annonces-legales@nrc-communication.fr
LE COURRIER FRANCAIS	1 rue du Docteur Jean VINCENT BP 20236 33028 BORDEAUX CEDEX 05 56 44 72 24	http://www.courrier-francais.com/lesales
		annonces-legales@alcregie.com
LA VIENNE RURALE	2133 route de CHAUVIGNY 86550 MIGNAUX BEAUVOIR 05 49 52 33 77	http://viennemedia.com/lesales www.lesales.fr/public/index.php?c=contact lesales.vienne.rurale@viennemedia.fr

L'HEBDOMADAIRE habilité pour le seul arrondissement de MONTMORILLON est :

LE JOURNAL DE CIVRAY ET DU SUD VIENNE	5 impasse du MOULIN 86700 PAYRE 05 49 29 40 07	http://www.lesales.fr/publication-de-lesales-legales-et-judiciaires-et-appels-doffres-annonces-france/
		lesalescode.79@viennemedia.fr

ETAT DES SIEGES SOCIAUX ANTERIEURS

Article 53 du décret 84-406 du 30 mai 1984

Dénomination de la société

Adresse du siège social

.....

.....

Liste des sièges antérieurs

Date d'établissement du siège	Adresse du siège	Greffe du tribunal de commerce

Fait à

Le

Signature

POUVOIR

Je soussigné(e)
(NOM et prénoms)

demeurant
.....
.....

donne pouvoir à
(NOM et prénoms)

demeurant
.....
.....

à l'effet d'effectuer toutes démarches relatives à la formalité auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, de signer tout document ou pièce, et d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution de la présente.

Fait à
le

LE MANDATAIRE
("Accepté" et signature)

LE MANDANT
("Bon pour pouvoir" et signature)